

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Emmanuel MULLER a donné pouvoir à Michèle AMAR SCHAETTEL ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 20 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 février 2020.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 5 mars 2020

Le Maire

Maxime BRAND



Acte à classer

9_02-03-2020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-06T10-46-29.00 (M1222280686)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20200302-9_02-03-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER
2020

Date de décision : 02/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : 9-02.03.2020.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/03/20 à 10:46

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 06/03/20 à 10:46

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 06/03/20 à 10:53

Date de convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Emmanuel MULLER a donné pouvoir à Michèle AMAR SCHAETTEL ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2019 qui présente un excédent de fonctionnement cumulé de **538 504,21 €** et un excédent d'investissement cumulé de **27 086,83 €** sur les exercices budgétaires 2018 et 2019, soit un résultat de clôture de 565 591,04 €.

Fonctionnement

Dépenses (mandats émis en 2019)	941 124,64 €
Recettes (titres émis en 2019 + c/002 excédent de fonct. 2018 : 284 244,67€)	1 479 628,85 €
Excédent de fonctionnement cumulé : résultat à affecter au BP 2020	538 504,21 €

Investissement

Dépenses (mandats émis en 2019) + déficit d'investissement 2018 : - 69 675,86€)	445 873,58 €
Recettes (titres émis en 2019)	472 960,41 €
Excédent d'investissement cumulé : à reporter au budget primitif 2020	27 086,83 €

TOTAL CUMULE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses de fonctionnement et d'investissement cumulées	1 386 998,22 €
Recettes de fonctionnement et d'investissement cumulées	1 952 589,26 €
Résultat de clôture cumulé sur exercices 2018 et 2019	565 591,04 €

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle du Conseil avant délibération.

Acte à classer

10_02-03-2020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-06T10-53-03.00 (MI222280868)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20200302-10_02-03-2020-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Date de décision : 02/03/2020



**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Acte : 10-02.03.2020.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/03/20 à 10:53

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 06/03/20 à 10:53

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 06/03/20 à 11:15

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 5 mars 2020
Le Maire
Maxime BRAND



Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Emmanuel MULLER a donné pouvoir à Michèle AMAR SCHAETTEL ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à faire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'Exercice 2019.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 5 mars 2020

Le Maire

Maxime BRAND



Acte à classer

11_02-03-2020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

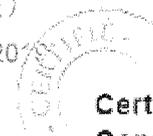
Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-06T10-54-30.00 (MI222280924)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20200302-11_02-03-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Date de décision : 02/03/2020



**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Acte : 11-02.03.2020.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/03/20 à 10:54

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 06/03/20 à 10:54

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 06/03/20 à 10:59

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Emmanuel MULLER a donné pouvoir à Michèle AMAR SCHAETTEL ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **538 504,21 €**,
- un excédent d'investissement cumulé de **27 086,83 €**,
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de **20 000,00 €** et en recettes d'investissement de **79 000,00 €** (joints en annexe),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit au budget primitif de l'Exercice 2020 :

- | | |
|---|---------------------|
| - report en recettes de fonctionnement (compte 002) | 538 504,21 € |
| - report en recettes d'investissement au compte R 001 | 27 086,83 € |

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 5 mars 2020

Le Maire

Maxime BRAND



Acte à classer

12_02-03-2020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-06T10-55-32.01 (M1222280935)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20200306-12_02-03-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020

Date de décision : 06/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Acte : 12-02.03.2020.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparer

Date 06/03/20 à 10:56

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 06/03/20 à 10:56

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 06/03/20 à 11:03

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Emmanuel MULLER a donné pouvoir à Michèle AMAR SCHAETTEL ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

FIXATION DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire en 2020 les taux d'imposition des quatre taxes directes locales par rapport à l'année 2019.

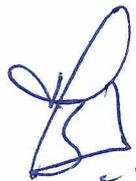
Les taux votés pour l'année 2020 sont donc les suivants :

TAXE D'HABITATION	19.10 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	12.64 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	42.54 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	17.10 %

pour un produit fiscal attendu de 650 000 €

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 5 mars 2020
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

13_02-03-2020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-06T10-57-09.00 (MI222281017)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20200306-13_02-03-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CONTRIBUTION DIRECTES 2020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Date de décision : 06/03/2020


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Acte : 13-02_03_2020.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/03/20 à 10:57

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 06/03/20 à 10:57

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 06/03/20 à 11:03

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Emmanuel MULLER a donné pouvoir à Michèle AMAR SCHAETTEL ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote des crédits de 57 900,00 € en dépenses de fonctionnement au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux autres personnes privées » au budget primitif 2020 ;
- décide d'attribuer des subventions aux associations selon le détail figurant à l'annexe budgétaire B1.7, page 35 du budget primitif 2020, ci-annexée.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 5 mars 2020
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

14_02-03-2020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

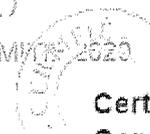
Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-06T10-58-42.00 (MI222281098)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20200302-14_02-03-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : VOTE DES SUBVENTIONS AU BUDGET PRIMITIF 2020

Date de décision : 02/03/2020



**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Acte : 14-02_03_2020.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/03/20 à 10:58

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 06/03/20 à 10:58

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 06/03/20 à 11:00

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Emmanuel MULLER a donné pouvoir à Michèle AMAR SCHAETTEL ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 1 508 680,43 € et à 969 270,26 € pour la section d'investissement.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 5 mars 2020
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

15_02-03-2020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-06T10-59-35.00 (MI222281112)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20200302-15_02-03-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Date de décision : 02/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Acte : 15-02_03_2020.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/03/20 à 10:59

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 06/03/20 à 10:59

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 06/03/20 à 11:05

Liste des Inscriptions Budgétaires

Etape budgétaire : Restes à Réaliser

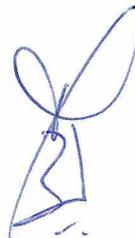
Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1323/13	Départements	Invest.	R				10 693.80 €	79 000.00 €	79 000.00 €
2128/21	Autres agenc. et aménag.	Invest.	D				108 446.33 €	20 000.00 €	20 000.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	108 446.33 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Recettes	10 693.80 €	79 000.00 €	79 000.00 €

Le Maire
Maxime BRAND



Date de convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Emmanuel MULLER a donné pouvoir à Michèle AMAR SCHAETTEL ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21 et L.153-22 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche, approuvé le 08/12/2016 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 01/06/2017 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis par la commune et définissant les modalités de la concertation ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables en date du 11/06/2018 ;
- Vu la consultation, au titre de l'article R.104-8 du code de l'urbanisme, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour l'examen au cas par cas en date du 09/10/2018 et sa réponse en date du 11/12/2018 ne soumettant pas le projet de PLU à évaluation environnementale ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 11/07/2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;
- Vu l'arrêté en date du 22/10/2019 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé du Maire :

Le projet de plan local d'urbanisme, arrêté le 4 juillet 2019, a été transmis aux personnes publiques associées pour avis.

Il a ensuite été soumis à enquête publique du 19 novembre au 20 décembre 2019. Le commissaire enquêteur a tenu 5 permanences en mairie ; le dossier d'enquête publique était consultable en mairie et sur le site internet de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a recensé 4 observations du

public déposées sur le registre papier et 24 sur le registre dématérialisé. Il les a analysées avant d'émettre un avis favorable au projet de PLU, assorti de 9 recommandations.

Suite à l'enquête publique, il est encore possible d'apporter des adaptations au projet de plan local d'urbanisme arrêté, pour répondre aux avis et observations sans remettre en cause l'économie générale du PLU.

Le détail des avis et observations recueillis, ainsi que les réponses proposées, figurent dans le tableau joint en annexe.

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les changements suivants au projet de plan local d'urbanisme, ainsi que l'intégration de précisions aux documents du dossier conformément aux recommandations du commissaire-enquêteur, à savoir :

- L'adaptation du règlement en ce qui concerne notamment :
 - o L'encadrement des abris de pâture, des annexes et extensions d'habitation dans les zones A et N
 - o Le remplacement des termes « à destination agricole » par « nécessaire à l'exploitation agricole » dans les zones A et N
 - o La précision en zone N sur les extensions et/ou annexes des habitations ne devant pas compromettre l'activité agricole
 - o Les exhaussements et affouillements
 - o La formulation des alinéas 2.1.7 et 1.1.10 de la zone UB
- La rectification du plan de règlement incluant :
 - o Le reclassement en zone UE du secteur de zone NL suite à la demande de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
 - o La création de zones agricoles constructibles supplémentaires aux lieux-dits « Allemenweg, Altbronn, Annabrunnen, Holweg, Hohe Strasse et Bleiche » soit environ 15 hectares supplémentaires
 - o L'inscription d'un emplacement réservé pour réaliser un aménagement routier entre la RD45 et la future zone d'extension suite à l'avis du Département
- La modification de l'OAP relative à la zone d'extension 1AU avec :
 - o L'évolution du périmètre de la zone
 - o L'ajout d'une desserte par le sud
- la rectification du rapport de présentation comprenant notamment :
 - o La mise à jour de la partie sur le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche Mossig
 - o Les compléments apportés quant aux productions énergétiques de la commune, aux risques de coulées de boues, aux éléments remarquables
 - o Les précisions relatives à la localisation des sites BASIAS
 - o Les ajouts relatifs aux indicateurs de suivi, au diagnostic agricole, à la justification de la zone agricole inconstructible et à la cartographie des cheminements actifs
- L'actualisation du plan des Servitudes d'Utilité Publique

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Décide :

D'apporter les changements suivants au projet de plan local d'urbanisme présenté à l'enquête publique :

- L'adaptation du règlement en ce qui concerne notamment :
 - o L'encadrement des abris de pâture, des annexes et extensions d'habitation dans les zones A et N
 - o Le remplacement des termes « à destination agricole » par « nécessaire à l'exploitation agricole » dans les zones A et N
 - o La précision en zone N sur les extensions et/ou annexes des habitations ne devant pas compromettre l'activité agricole
 - o Les exhaussements et affouillements
 - o La formulation des alinéas 2.1.7 et 1.1.10 de la zone UB

- La rectification du plan de règlement incluant :
 - o Le reclassement en zone UE du secteur de zone NL suite à la demande de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
 - o La création de zones agricoles constructibles supplémentaires aux lieux-dits « Allemenweg, Altbronn, Annabrunnen, Holweg, Hohe Strasse et Bleiche » soit environ 15 hectares supplémentaires
 - o L'inscription d'un emplacement réservé pour réaliser un aménagement routier entre la RD45 et la future zone d'extension suite à l'avis du Département
- La modification de l'OAP relative à la zone d'extension 1AU avec :
 - o L'évolution du périmètre de la zone
 - o L'ajout d'une desserte par le sud
- la rectification du rapport de présentation comprenant notamment :
 - o La mise à jour de la partie sur le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche Mossig
 - o Les compléments apportés quant aux productions énergétiques de la commune, aux risques de coulées de boues, aux éléments remarquables
 - o Les précisions relatives à la localisation des sites BASIAS
 - o Les ajouts relatifs aux indicateurs de suivi, au diagnostic agricole, à la justification de la zone agricole inconstructible et à la cartographie des cheminements actifs
- L'actualisation du plan des Servitudes d'Utilité Publique

D'approuver le plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans le journal ci-après désigné : **Les Dernières Nouvelles d'Alsace**.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à Madame le Sous-Préfet chargée de l'arrondissement de Molsheim.

Conformément à l'article R.113-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du Centre National de la Propriété Forestière - délégation régionale Alsace-Moselle.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture. Il sera en outre publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
 Pour copie conforme
 Ergersheim, le 05 mars 2020
 Le Maire
 Maxime BRAND




Acte à classer

16_02-03-2020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-06T11-09-06.00 (MI222281582)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20200302-16_02-03-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'APPROBATION

Date de décision : 02/03/2020


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme

Acte : 16-02.03.2020.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

PLU SYNTHESE AVIS Type PJ : 21_EP - Enquête publique
CONTROLE
LEGALITE PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/03/20 à 11:09

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 06/03/20 à 11:09

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 06/03/20 à 11:13

Date de convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Emmanuel MULLER a donné pouvoir à Michèle AMAR SCHAETTEL ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : INSTAURATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants, R.213-1 et suivants ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/03/2020 ;

Entendu l'exposé du Maire relatif au droit de préemption urbain :

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme. Il peut être également exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites opérations et actions d'aménagement.

Il ne peut être instauré que sur les zones urbaines et à urbaniser délimitées par un plan local d'urbanisme.

Suite à l'approbation du plan local d'urbanisme, il est proposé au conseil municipal d'instaurer le droit de préemption urbain en cohérence avec le zonage du nouveau document d'urbanisme.

Il est également proposé de mettre en place les délégations permettant de faciliter l'exercice du droit de préemption.

Considérant l'utilité d'instaurer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones U et AU du plan local d'urbanisme approuvé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'instaurer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones U et AU du plan local d'urbanisme approuvé, telles qu'elles sont délimitées sur le plan joint à la présente ;
- de donner délégation au Maire pour l'exercice du droit de préemption urbain.

DIT QUE :

- le périmètre du droit de préemption urbain sera reporté sur un document graphique annexé au plan local d'urbanisme ;
- un registre des préemptions sera ouvert en mairie ;
- cette délibération fera l'objet d'un **affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans les deux journaux suivants :

. **Les Dernières Nouvelles d'Alsace ;**

. **L'Est Agricole et Viticole ;**

- cette délibération, accompagnée du (des) plan(s) précisant le champ d'application du droit de préemption urbain, sera transmise, conformément à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, à :

. Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques,

. Monsieur le Président de la Chambre des Notaires du Bas-Rhin,

. Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,

. Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre National des Avocats près le Tribunal Judiciaire de Saverne,

. Monsieur le Greffier en Chef près le Tribunal Judiciaire de Saverne,

- cette délibération accompagnée du (des) plan(s) annexé(s) sera transmise à Madame la Sous-Préfète chargée de l'arrondissement de Molsheim,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 5 mars 2020

Le Maire

Maxime BRAND



Acte à classer

17_02-03-2020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

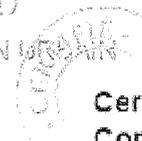
Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-06T11-13-34.00 (MI222281761)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20200302-17_02-03-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAINE

Date de décision : 02/03/2020



**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.3. Droit de preemption urbain

Acte : 17-02.03.2020.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

PERIMETRE
APPLICATION
DPU.PDF

Type PU : 21_DA - Décision arrêtant le projet

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/03/20 à 11:13

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 06/03/20 à 11:13

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 06/03/20 à 11:17

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 2 mars 2020

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Emmanuel MULLER a donné pouvoir à Michèle AMAR SCHAETTEL ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

LOCATION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION 12 N° 147

Monsieur le Maire explique que M. Patrice GILLMANN, domicilié à DACHSTEIN (67120) – 1 rue des Coquelicots, souhaite louer la parcelle communale cadastrée section 12 n° 147 afin de l'arborer pour y favoriser la biodiversité. Il précise que la Chambre d'agriculture d'Alsace a été mandatée par la Commune pour la réalisation d'un contrat de prestation ayant pour objet la transmission d'un contrat type de prêt à usage avec tacite reconduction.

CONSIDERANT la demande de M. Patrice GILLMANN ;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée section 12 n° 147 fait partie du domaine privé communal ;

CONSIDERANT le contrat type de prêt à usage avec tacite reconduction ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la location à titre gracieux de la parcelle communale cadastrée section 12 n° 147 à M. Patrice GILLMANN, né le 27 mai 1971 à Molsheim, domicilié à DACHSTEIN (67120) – 1 rue des Coquelicots ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette location dont le contrat type de prêt à usage avec tacite reconduction ;

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 5 mars 2020

Le Maire

Maxime BRAND

